

Et **après** un incendie ?

Signalez-le rapidement à Logirem pour que les actions de remise en service (gaz, électricité, nettoyage...) soient effectuées au plus tôt.

Les démarches à suivre auprès de votre assurance vous seront expliquées.

APPELEZ :



- ou rendez-vous au bureau d'accueil et de gestion de votre résidence durant les horaires d'ouverture.

La sécurité de votre logement c'est vous!



LES INCENDIES D'HABITATION EN FRANCE :

- 1 toutes les 2 minutes,
- **250 000 par an,**
- **10 000 victimes dont 800 décès,**
- 2^{ème} cause de décès chez les enfants,

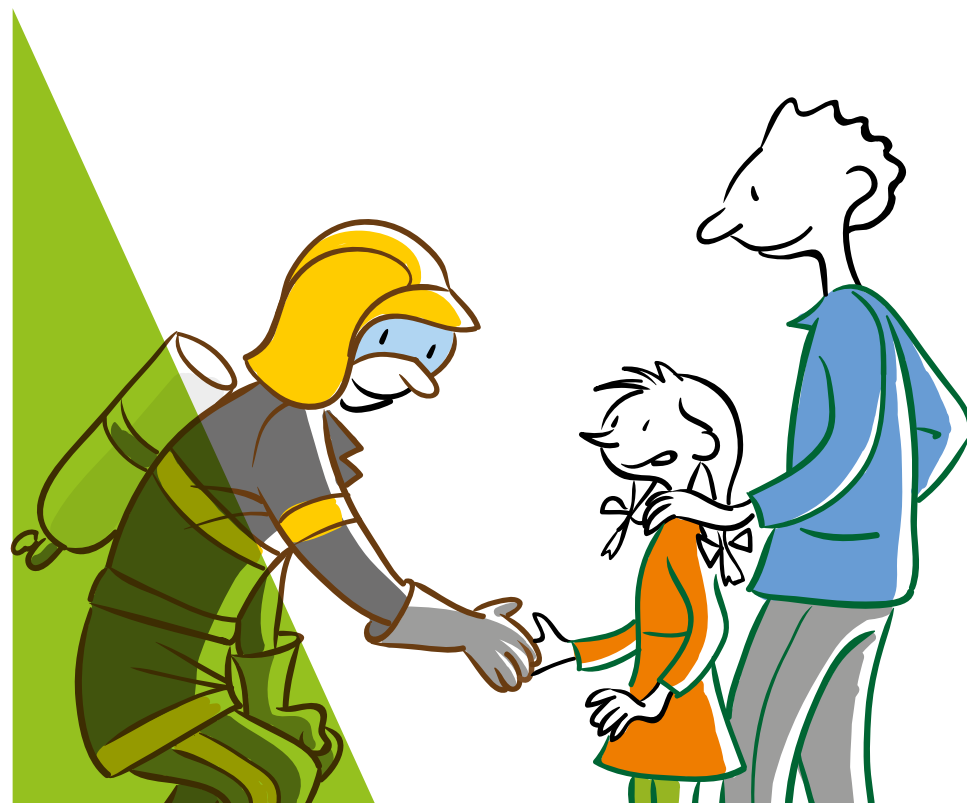
Si 7 incendies sur 10 se produisent en journée, on recense 7 décès sur 10 la nuit.



Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Logirem

111, boulevard National | BP 60204
13302 Marseille Cedex 03
www.logirem.fr



Prévenir les incendies domestiques

Consignes de sécurité et conseils



Prévenir

les incendies domestiques



Pour la sécurité de tous :

- Je maintiens les portes coupe-feu fermées.
- Je ne dégrade pas les colonnes sèches, le système de désenfumage, les extincteurs, les consignes de sécurité et les blocs d'éclairage. Je signale toute dégradation de ces équipements à Logirem.
- Je n'encombre pas les paliers, les circulations et les gaines techniques.
- Je pense à contrôler et entretenir mon détecteur de fumée. Si aucun détecteur n'a été installé dans mon logement, je le signale en appelant Logirem+ ou au bureau d'accueil et de gestion de ma résidence.

✓ Que faire pour limiter les risques ?

Au quotidien

- Je range les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
- Je débranche les appareils électriques non utilisés.
- Je laisse les circulations (couloirs, halls...) libres de tout stockage.

Précautions à prendre

- Je fais vérifier les installations électriques et de gaz régulièrement par un technicien.
- Je fais ramoner ma cheminée une fois par an.
- Je fais entretenir régulièrement les appareils de chauffage.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire ?

- Je ne surcharge pas les installations électriques.
- Je ne stocke pas de produits combustibles (papier, carton...) près d'une source de chaleur.
- Je ne laisse pas fonctionner un appareil de cuisson sans surveillance.



Que faire en cas d'incendie ?

- Je ne prends jamais l'ascenseur, je prends les escaliers.
- J'appelle les pompiers :

1. Je donne l'adresse exacte de l'incendie, mon numéro de téléphone.
2. J'indique le motif de l'appel (incendie, explosion...).
3. Je précise le lieu de l'incendie (parking, couloir, logement...).
4. Je précise s'il y a des victimes et la gravité de leurs blessures.
5. Je réponds aux questions des pompiers et je ne raccroche pas avant qu'ils me le demandent.
6. Je n'entre jamais dans la fumée. En présence de fumée, je mets un mouchoir devant mon nez, je me baisse car l'air frais est près du sol.



● Si l'incendie se déclare chez moi et que je ne peux pas l'éteindre immédiatement :

- J'évacue les lieux.
- Je ferme la porte de mon appartement.
- Je sors par l'issue la plus proche.

● Si l'incendie est au-dessous de chez moi ou à mon étage :

- Je reste chez moi.
- Je ferme la porte de mon appartement et je la mouille.
- Je me manifeste à une fenêtre.

● Si l'incendie est au-dessus de chez moi :

- Je sors par l'issue la plus proche.